2PI
Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : 3, rue Paul Cézanne - 75008 Paris
Immatriculée sous le numéro 450 750 435
au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

DÉCISIONS ORDINAIRES DES ASSOCIÉS

PRISES SOUS LA FORME D'UN ACTE SOUS SEING PRIVÉ

03 D 5078 .

EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2008

Les associés de la société **2PI**, société civile au capital de 1.000 euros, dont le siège social est situé 3, rue Paul Cézanne - 75008 Paris immatriculée sous le numéro 450 750 435 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (la « **Société** »), à savoir :

- **PROUDREED HOLDING**, société civile au capital de 254.935 euros, dont le siège social est situé 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 504 471 186 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Christophe LE CORRE son gérant,

- **PROUDREED FRANCE**, société à responsabilité limitée au capital de 8.192 euros dont le siège social est situé 3, rue Paul Cézanne - 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 423 990 266 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Christophe LE CORRE son gérant,

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M K
31 DEC. 2008
M 7881

ci-après les « **Associés** »,

ont pris les décisions visées ci-après sous forme d'un acte sous seing privé signé par tous les Associés, ainsi que le permet l'article 15 des statuts de la Société.

Le Commissaire aux Comptes titulaire, le cabinet Mazars et Guérard a été préalablement avisé des présentes.

RAPPEL PRÉALABLE

Monsieur Jean-Pierre RAYNAL ayant remis ce jour sa démission de sa fonction de gérant de la Société, les Associés ont décidé de nommer en lieu et place de ce dernier, la société **PROUDREED HOLDING**, société civile au capital de 254.935 euros, dont le siège social est situé 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 504 471 186 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Christophe LE CORRE, et ce pour une durée illimitée.

COMPTE TENU DE CE QUI EST EXPOSÉ CI-DESSUS, LES ASSOCIÉS ONT PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES :

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés prennent acte de la démission ce jour de Monsieur Jean-Pierre RAYNAL de sa fonction de gérant de la Société, et décident de nommer pour le remplacer la société **PROUDREED HOLDING**, société civile au capital de 254.935 euros, dont le siège social est situé 3, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 504 471 186 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, représentée par Monsieur Christophe LE CORRE, à compter de ce jour, pour une durée illimitée.

Les Associés remercient Monsieur Jean-Pierre RAYNAL pour le dévouement qu'il a manifesté à la Société durant toutes ces années, et lui donnent quitus de la gestion de la Société du 1er janvier 2008 jusqu'à ce jour.

La société **PROUDREED HOLDING** représentée par Monsieur Christophe LE CORRE, déclare accepter les fonctions de gérant de la Société qui viennent de lui être confiées.

Elle déclare en outre n'être frappée d'aucune incompatibilité, déchéance ou interdiction l'empêchant d'exercer les fonctions qui lui sont conférées.

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet de faire toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Fait à Paris, le 19 décembre 2008
En cinq (5) exemplaires (un pour la Société, un pour chacun des Associés, deux pour l'accomplissement des formalités)

PROUDREED HOLDING
Représentée par Christophe LE CORRE

PROUDREED FRANCE
Représentée par Christophe LE CORRE

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

PROUDREED HOLDING, Gérant
Représentée par Christophe LE CORRE (1)

(1) Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de gérant »